

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-DE-FRANCE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE
LEVAINVILLE**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : LUNDI 5 OCTOBRE AU SAMEDI 7 NOVEMBRE 2020 A 12
H 00, SOIT 34 JOURS**

Par délibération en date du 19 avril 2012, la commune de Levainville a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme, ainsi que les modalités de concertation.

Par arrêté du 7 septembre 2020, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné monsieur Alain Ferrand en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 5 octobre 2020 à 14 H 00 au samedi 7 novembre 2020 à 12 H 00, soit une durée de 34 jours.

Un dossier sera déposé à la mairie de Levainville (02 37 31 42 93)

Monsieur le commissaire-enquêteur tiendra des permanences à la mairie de Levainville :

- Le lundi 5 octobre 2020 de 14 H 00 à 17 H 00,
- Le mercredi 21 octobre 2020 de 09 H 00 à 12 H 00,
- Le samedi 7 novembre 2020 de 09 H 00 à 12 H 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

- chacun pour prendre connaissance du dossier :
- sur place à la mairie de Levainville,
- sur le site de la commune de Levainville : www.levainville28.fr
- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseureliennesidf.fr,
- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Levainville,
- soit sur papier à la mairie de Levainville,

Les observations concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Levainville pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Levainville. Elles peuvent également être adressées par écrit :

-soit par courriel à l'adresse suivante : plulevainville@gmail.com,

- soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur :
Mairie, 3, Rue de la Mairie, 28700Levainville.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie de Levainville ou sur le site de la communauté de communes et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

La commune de Levainville mettra en place les mesures barrières, liées à la pandémie COVID 19 :

- Port du masque
- Règles de distanciation
- Gel,
- Présence d'une personne à la fois, exceptionnellement deux,
- Stylos individuels.